

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51 ;
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2026 ;
- Vu l'arrêté du 15 janvier 2026 nommant le jury du concours externe de l'agrégation, section lettres classiques, session 2026 ;
- Vu les propositions de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

Examineurs spécialisés

Mme Séverine BOURDIEU
Professeure de chaire supérieure

M. Florent COSTE
Maître de conférences

Mme Sandra COULAUD
Professeure agrégée

M. Gérald DUBOS
Professeur agrégé

M. Yannick DURBEC
Professeur de chaire supérieure

Mme Marie SAINT-MARTIN
Professeure agrégée

Académie de TOULOUSE

Académie de NANCY-METZ

Académie de CRETEIL

Académie de PARIS

Académie d' AIX-MARSEILLE

Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 27 avril 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU